

Pièces annexes

- Délibération d'approbation du compte administratif n°2024-044

- Délibérations durée des amortissements p 2
- Etat des biens p 3
- Délibération d'approbation du compte de Gestion p 4
- Etat II-1 et ii-2 du compte de gestion p 5
- Délibération d'affectation des résultats p 6
- Arrêté et signatures p 7



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27	
Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-044

Objet : **Approbation du compte administratif 2023 : Budget Annexe des Transports Publics de personnes**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 à L 2313-4 à L 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

VU le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,

VU l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.43 applicables aux services publics industriels et commerciaux de transport,

VU la Loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de Transport,

VU l'avis favorable de la commission finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024

VU l'approbation du DOB en date du **06 février 2024**,

VU la délibération n° 2024- 036 du 05 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du Budget annexe des Transports Publics de personnes de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2023 du budget annexe des transports publics de personnes de La Plagne Tarentaise

Puis il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 312 000,00	1 217 817,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 312 000,00	1 268 046,64
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	50 229,60
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 700,00	11 042,27
RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 700,00	24 641,55
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	13 599,28
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	63 828,88

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif **2023** du budget annexe des Transports Publics de Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

COMMUNE DE LA PLAGNE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
 Le 8 octobre à 19h00
 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.
 Etaient présents :
 M. Jean-Luc BOCH, maire,
 MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellelire, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan
 M. MEREL Patrice, 1^{er} adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2^e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3^e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6^e adjointe, Mme HOEN Martine, 8^e adjointe, M. MONTILLLET Gérard, 9^e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10^e adjointe
 Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelynne, FERRARI Valérie, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, conseillères municipales
 MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, LUISSET René, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, conseillers municipaux
 Excusés :
 M. RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Alme (pouvoir à BOUZON Charles)
 Mme GENASAC Véronique, 4^e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), M. POUSSIN Roger, 5^e adjoint (pouvoir à FERRARI Valérie)
 Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), LIZEROUX Marion (pouvoir à MONTILLLET Gérard), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), conseillères municipales
 MMs DANCRE Francis (pouvoir à FAVRE Anthony), KOUMANDY Stéfan (pouvoir à BERARD Patricia), SERVA-JEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD-GARCON Freddy), TRESALLET Anthony (pouvoir à MARCHAND-MAILLET Patricia), conseillers municipaux
 Absents :
 M. HANRARD Bernard, 7^e adjoint
 MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux
 Formant la majorité des membres en exercice

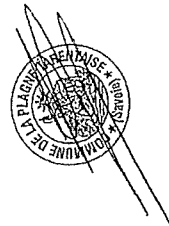
Biens	Durées d'amortissement
Bien de faible valeur inférieure à 1,000 €	1 an
Logiciel	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel et outillage	6 ans
Voiture	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel classique	10 ans
Autocars	15 ans
Camion et véhicule Industriel	15 ans
Mobilier	15 ans
Equipement garages et ateliers	15 ans
Equipement des cuisines	15 ans
Equipement sportif	15 ans
Installation et appareil de chauffage	20 ans
Plantation	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans
Coffre-fort	30 ans
Appareil de levage, ascenseur	30 ans
Equipement de voirie	30 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Immeuble de rapport	33 ans
Infrastructures lourdes (parkings)	50 ans

Après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus pour l'ensemble des budgets de LA PLAGNE TARENITAISE et ses Budgets-Annexes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
 Le maire
 Jean-Luc BOCH



Délibération n°2018-241
 Objet : Budgets annexes CINEMAS, BIENS DU REVERS, REGIE DE TRANSPORT PUBLIC - Durées d'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2321-2 27 et R2321-1,
 Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2017-183 du budget La Plagne Tarentaise qui fixait le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégories et durées d'amortissement pour le budget principal et le budget annexe Parking.
 Considérant qu'il y a lieu d'étendre ces principes d'amortissement à l'ensemble des budgets,
 Monsieur Le Maire rappelle les durées suivantes afin de les appliquer pour les budgets annexes CINEMAS, BIENS DU REVERS & REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Etat des biens 2023

PLAG - COMMUNE LA PLAGNE TARENTAISE

REGTR - REGIE POUR L ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

Compte : 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023	
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours		Total fin Exercice
2022REGIETR2135	BARRIERE GARE AUTOROUTIERE - REPARTITION BUDGET PRINCIPAL /	01/01/2022	3 333,66 €	30	0,00 €	0,00 €	3 333,66 €
Total du compte : 2135						0,00 €	3 333,66 €

Compte : 2155 - Outillage industriel

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023	
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours		Total fin Exercice
2019REGIETR2155	CRIC HYDOPNEUMATIQUE	01/01/2019	1 991,06 €	5	398,00 €	1 592,00 €	399,06 €
Total du compte : 2155						398,00 €	399,06 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023	
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours		Total fin Exercice
2022REGIETR2182	ACHAT DUSTER ET201CH - PAYE PAR PRINCIPAL	01/01/2022	13 826,59 €	10	0,00 €	0,00 €	13 826,59 €
Total du compte : 2182						0,00 €	13 826,59 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023	
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours		Total fin Exercice
2018REGIETR2183	ORDINATEUR HP 400 POUR SECRETARIAT	01/01/2018	1 180,00 €	5	236,00 €	1 180,00 €	0,00 €
2019REGIETR2183	LOCBUS POUR BUS NEUFS	01/01/2019	8 985,50 €	5	1 797,00 €	7 188,00 €	1 797,50 €
2020REGIETR2183	BORNES INFORMATIONS-PUPITRES-FRAIS	01/01/2020	7 241,50 €	10	724,15 €	2 172,45 €	5 069,05 €

REGTR - REGIE POUR L ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2021REGIETR2183	ORDINATEUR TELETRAVAIL REGIE	01/01/2021	1 590,00 €	5	318,00 €	636,00 €	954,00 €
Total du compte : 2183					3 075,15 €	11 176,45 €	7 820,55 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2019REGIETR2184	1 ARMOIRE INDUSTRIELLE	01/01/2019	1 175,10 €	10	118,00 €	472,00 €	703,10 €
2023REGIETR2184	AMENAGEMENT NOUVEAU BUREAU	01/01/2023	379,10 €	1	0,00 €	0,00 €	379,10 €
Total du compte : 2184					118,00 €	472,00 €	1 082,20 €

Compte : 2188 - Autres

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2018REGIETR2188	1 FOUR MICRO ONDES	01/01/2018	77,50 €	1	0,00 €	77,50 €	0,00 €
2019REGIETR2188	ACOMPTE 30 % - REMORQUE PLATEAU	01/01/2019	2 801,96 €	10	280,00 €	1 120,00 €	1 681,96 €
2020REGIETR2188	TPE MOBILE INGENICO MOVE 5000 3G SANS CONTACT	01/01/2020	492,00 €	5	98,40 €	295,20 €	196,80 €
2021REGIETR2188	FOURNITURE ET POSE PORTE VELO ALU	01/01/2021	2 880,00 €	10	288,00 €	576,00 €	2 304,00 €
Total du compte : 2188					666,40 €	2 068,70 €	4 182,76 €

Total du budget : REGTR - REGIE POUR L ORGANISATION DES T					45 953,97 €	15 309,15 €	30 644,82 €
--	--	--	--	--	--------------------	--------------------	--------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-036

Objet : **Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe Transport Public de Personnes**

VU la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 art. 109,

VU la loi n° 2000-1311 du 30 décembre 2000 art. 41, et 49 V,

VU Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 pour la partie législative, et R 2221-98, R 2311-13, R 2321-1 et D 2343-2 à D 2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

VU l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 43 applicables aux services publics industriels et commerciaux de transport,

VU la Loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de Transport,

VU l'avis favorable de la commission finances de La Plagne Tarentaise du **24 janvier 2024**,

VU l'approbation du DOB en date du **06 février 2024**,

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le service de gestion comptable de Moutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur les résultats au 31 décembre **2023**,

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion **2023** du budget annexe de transport public de personnes de La Plagne Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Résultats budgétaires de l'exercice

90900 - TRANSPORTS LA PLAGNE TARENTAIS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 700,00	1 312 000,00	1 336 700,00
Titres de recette émis (b)	24 641,55	1 260 311,62	1 284 953,17
Réductions de titres (c)		272,73	272,73
Recettes nettes (d = b - c)	24 641,55	1 260 038,89	1 284 680,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 700,00	1 312 000,00	1 336 700,00
Mandats émis (f)	379,10	1 218 836,52	1 219 215,62
Annulations de mandats (g)		1 019,48	1 019,48
Depenses nettes (h = f - g)	379,10	1 217 817,04	1 218 196,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 262,45	42 221,85	66 484,30
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90900 - TRANSPORTS LA PLAGNE TARENTAIS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial TRANSPORTS LA PLAGNE TARENTAIS					
Investissement	-10 663,17		24 262,45		13 599,28
Fonctionnement	28 391,75	20 384,00	42 221,85		50 229,60
Sous-Total	17 728,58	20 384,00	66 484,30		63 828,88
TOTAL III	17 728,58	20 384,00	66 484,30		63 828,88
TOTAL I + II + III	17 728,58	20 384,00	66 484,30		63 828,88



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 23 Contre 5 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-052

Objet : **Affectation des résultats 2023 : Budget Annexe Transport Public de personnes**

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

VU le décret n°2000-318 du 7 avril 2000, et le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,

VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 2007 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M4, complété par la circulaire n°3 du 11 janvier 2008 portant application de cette réforme au 1^{er} janvier 2008,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

VU l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 43 applicables aux services publics industriels et commerciaux de transport,

VU la Loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de Transport,

VU l'avis favorable de la commission finances de La Plagne Tarentaise du **24 janvier 2024**,

VU l'approbation du DOB en date du **06 février 2024**,

VU la délibération n° 2024-044 du 05 mars 2024 approuvant le compte administratif du budget annexe de transport public de personnes de La Plagne Tarentaise,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice **2023** pour le Budget Annexe **de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise** laissent apparaître les montants suivants :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Résultats de Fonctionnement <u>Excédent</u>	50 229,60 €
Résultats d'Investissement <u>Excédent</u>	13 599,28 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	63 828,88 €

Pour le budget annexe **2023 de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise**, il est proposé d'affecter les **63 828,88 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	50 229,60 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	50 229,60 €
Résultats d'Investissement	13 599,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Recettes	13 599,28 €

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'affectation des résultats de clôture **2023** du budget Annexe de la **Régie de Transport Public de Personnes** de La Plagne Tarentaise et **DECIDE** d'affecter les **63 828,88 euros** comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	50 229,60 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	50 229,60 €
Résultats d'Investissement	13 599,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Recettes	13 599,28 €

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le MAIRE,
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024
Le MAIRE,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024





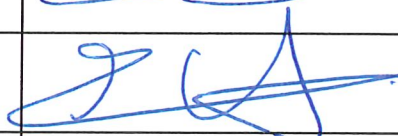

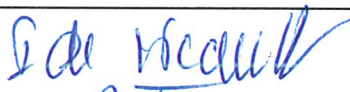

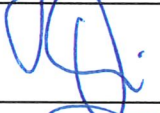






Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 5
 Abstention : /

Date de convocation : 28/02/2024

BOCH Jean-Luc, Maire de LA PLAGNE TARENTEISE	
VENIAT Daniel Jean, Maire délégué de Bellentre	
SILVESTRE Jean Louis, Maire délégué de La Côte d'Aime	
HANRARD Bernard, Maire Délégué de Valezan	
FAGGIANELLI Evelyne, 1er maire-adjointe	
MICHE Xavier, 2ème maire-adjoint	
GENTIL Isabelle, 3ème maire-adjointe	
BELTRAMI Henri, 4ème maire-adjoint	
BERARD Patricia, 5ème maire-adjointe	
TRESALLET Gilles, 6ème maire-adjoint	
ASTIER Fabienne, 7ème maire-adjointe	
ROCHET Romain, 8ème maire-adjoint	
ASTIER Robert	

ARRETE ET SIGNATURES

BENOIT Nathalie	
BROCHE Richard	
BUTHOD Maryse	
BUTHOD-RUFFIER Odile	
COURTOIS Michel	
CRETIER Bertrand	
DE MISCAULT Isabelle	
DUSSUCHAL Marion	
GIROD-GEDDA Isabelle	
GOSTOLI Michel	
MONTMAYEUR Myriam	
OUGIER Pierre	
PELLICIER Guy	
VALENTIN Benoît	
VIBERT Christian	
VILLIEN Michelle	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2024 et de la publication le 12/03/2024.

A LA PLAGNE TARENTOISE, le 06/03/2024